



Séance du conseil municipal

Du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le treize avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire, en mairie sous la présidence de Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 8 avril 2026,

Etaient Présents : Thierry JULIEN, Isabelle FROSIO, Laurent WEICKMAN (arrivé à 19h15), Noël BOIVIN, Serge BLANCARD, Didier DOUSSON (arrivé à 19h28), Karine GRALL (arrivée à 19h23), Corinne GARAND, Marine CHANUT, Elise ADAMCZYK, Absents représentés :

- Olivier MERIAUDEAU donne pouvoir à Thierry JULIEN
- Albin TESTUD donne pouvoir à Corinne GARAND

Absentes excusées non représentée : Marion NIZOU, Geneviève PERBET

Secrétaire de séance : Marine CHANUT

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande au conseil une modification de l'ordre du jour : ajout du point N° 15 BIS Demande de subvention vidéoprotection. Le conseil approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Mme le Maire quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen des élus : Noël BOIVIN.

1. Approbation du compte financier unique (CFU) du Budget COMMUNE 2025

Thierry JULIEN, Adjoint délégué aux Finances présente le Compte Financier Unique du budget COMMUNE 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°077/2023 du 28 novembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du Budget COMMUNE pour l'année 2025 de la Commune de Saint-Sandoux

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 12 voix POUR, Madame le Maire ayant quitté la séance

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Commune de Saint-Sandoux
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Affectation de résultat CFU COMMUNE 2025

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2025 statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement, constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultats cumulés au 31/12/2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Résultats cumulés au 31/12/2025	Résultats à considérer
INVEST	-121 645,09 €		240 555,46 €	D - 99 141,36 R 100 000,00	118 901,37 €	119 760,01 €
FONCT	461 705,16 €	181 600,00 €	216 186,98 €		496 292,14	496 292,14 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	496 292,14 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	496 292,14 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

3. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026

Madame la Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026 les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n° 2026-103 du 19 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de maintenir les taux de fiscalité directe locale de l'année 2025 pour l'année 2026, soit :

- taux de la taxe sur le foncier bâti de : 40,79 %
- taux de la taxe sur le foncier non bâti de : 107,63 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 15,34 %

et d'autoriser Mme la Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

4. Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Suite au renouvellement du conseil municipal suivi de sa réunion d'installation en date du 20/03/2026 ;

Considérant que la Maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même le diminuer ;

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et l'invite à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixé par l'indice terminal 1027 de la fonction publique aux taux suivants :

- 1^{er} adjoint : 11,77% de l'indice brut 1027
- 2^{ème} adjoint : 11,77% de l'indice brut 1027
- 3^{ème} adjoint : 11,77% de l'indice brut 1027

Correspondant à la population de la commune entre 500 et 999 habitants.

- Précise que cette décision prendra effet pour les 3 adjoints rétroactivement au 20/03/2026, jour de l'installation du conseil municipal.

Mme le Maire informe le conseil de la nomination de M. Noël BOIVIN en qualité de conseiller délégué, par arrêté municipal en date du 24/03/2026, il convient donc de délibérer pour déterminer son indemnité. Mme le Maire propose que celle-ci soit calculée sur la base de 10,77% de l'indice brut 1027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- que le montant des indemnités de fonction du conseiller délégué est fixé au taux suivant : 10,77% de l'indice brut 1027
- précise que cette décision prendra effet au 24/03/2026, jour de l'établissement de son arrêté de nomination.

Pouvoir de Geneviève PERBET à Isabelle FROSIO reçu à 19h40.

5. Attribution de subventions aux associations exercice 2026

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'exercice 2026 comme suit :

Amicale	325,00 €
Entraide Saint-Sandoux	275,00 €
Préservation du Patrimoine de Saint-Sandoux	275,00 €
Société de Chasse La Diane	240,00 €
Les Chevilles de la Découverte	240,00 €
Club du Vieux Maismac	220,00 €
Sando Vita Gym	220,00 €
Cercle de l'Amitié	220,00 €
L'Univers de Thaïs	220,00 €
La Jeunesse Sandolienne	300,00 €
Spondyl et Handicap Ô Sport	200,00 €
Dans les Pas de Lola	200,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Plauzat	220,00 €
Don du sang	220,00 €
TOTAL	3 375,00 €

6. Demande de participation de « l'Association Les Restaurants du Cœur » pour le loyer du local de Saint-Amant-Tallende.

Madame le Maire fait part au conseil d'une demande de participation au paiement des loyers du local des Restaurants du Cœur sis sur la commune de Saint-Amant-Tallende. Cette contribution annuelle est basée sur une moyenne du nombre de bénéficiaires, soit un montant de 195,00 € pour notre commune pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Donne son accord pour une participation au loyer du local de « l'Association Les Restaurants du Cœur » pour un montant de 195,00 € pour l'année 2026.**
- **Mandate la Maire pour le versement de cette subvention par mandat administratif à l'association « Les Restaurants du Cœur » sur le Budget Commune 2026.**

7. Adhésion de la Commune à La MISSION LOCALE DU SECTEUR DE CURNON D'Auvergne

Mme le Maire donne lecture de la demande d'adhésion de l'Association MISSION LOCALE du secteur de Curnon d'Auvergne à laquelle notre commune est rattachée. Cette association propose un service d'accompagnement pour la recherche d'emploi aux jeunes de 16 à 25 ans. Mme le Maire précise que plusieurs sandoliens ont bénéficié d'un suivi.

La cotisation est basée sur le nombre d'habitant, 1,20 € par habitant, soit pour notre commune 1 210,80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Valide l'adhésion de la Commune de Saint-Sandoux à l'Association Mission Locale du secteur de Curnon**
- **Le montant de la cotisation 2026, soit 1 210,80 € sera inscrit au Budget Primitif 2026.**

8. Présentation et vote BP COMMUNE 2026

M. Thierry JULIEN 1^{er} Adjoint délégué aux finances présente à l'assemblée le Budget Primitif de la Commune de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 448 012,44 € ; Recettes : 448 012,44 €

La section de Fonctionnement est présentée en suréquilibre :

Fonctionnement : Dépenses : 800 233,38 € ; Recettes : 1 275 512,14 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de l'Adjoint aux Finances et délibéré : APPROUVE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés le budget primitif de la Commune pour l'année 2026.

9. Présentation et vote BP Annexe ASSAINISSEMENT 2026

M. Thierry JULIEN 1^{er} Adjoint délégué aux finances présente à l'assemblée le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 161 318,93 € ; Recettes : 161 318,93 €

La section de Fonctionnement est présentée en suréquilibre :

Fonctionnement : Dépenses : 129 467,45 € ; Recettes : 160 572,98 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de l'Adjoint aux Finances et délibéré : **APPROUVE** à l'unanimité de ses membres présents ou représentés le budget primitif Annexe ASSAINISSEMENT pour l'année 2026.

10. Affectation de résultat CFU ASSAINISSEMENT 2025

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2025 statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement, constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultats cumulés au 31/12/2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Résultats cumulés au 31/12/2025	Résultats à considérer
INVEST	44 822,60 €		9 346,61 €	D - 79 311,27 R 25 800,00	54 169,21 €	658,00 €
FONCT	80 434,27 €	42 103,00 €	12 164,71 €		50 495,98 €	50 495,98 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	50 495,98 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	50 495,98 €
Total affecté au c/ 1068 :	

11. Part communale du prix de l'eau / Facturation Assainissement Exercice 2026

Madame la Maire rappelle le montant de la part communale du prix de l'eau : soit 2,30 € du mètre cube pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :
Décide de reconduire le montant de la part communale du m3 d'eau sur la redevance assainissement, soit : 2,30 Euros pour l'année 2026.

12. Présentation et vote BP Annexe ASSAINISSEMENT 2026

M. Thierry JULIEN 1^{er} Adjoint délégué aux finances présente à l'assemblée le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent de

la façon suivante :

- Investissement : Dépenses : 161 318,93 € ; Recettes : 161 318,93 €

La section de Fonctionnement est présentée en suréquilibre :

- Fonctionnement : Dépenses : 129 467,45 € ; Recettes : 160 572,98 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. l'Adjoint et délibéré : APPROUVE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés le budget primitif Annexe ASSAINISSEMENT pour l'année 2026.

13. Création de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) et nomination de ses membres

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de créer une Commission d'Appel d'Offre (CAO).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- 3 délégués titulaires :
 - Thierry JULIEN
 - Olivier MERIAUDEAU
 - Serge BLANCARD
- 3 délégués suppléants :
 - Marine CHANUT
 - Isabelle FROSIO
 - Noël BOIVIN

Pour siéger à la Commission d'Appel d'Offre communale.

14. Création de la Commission Communale des Affaires Sociales et nomination de ses membres

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de créer une Commission Communale des Affaires Sociales et propose de désigner Corinne GARAND en qualité de référente de ladite commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- Corinne GARAND référente de la Commission Communale des Affaires Sociales
- Et
- Isabelle FROSIO
 - Serge BLANCARD
 - Karine GRALL

membres de ladite commission

15. Création Commission Equipements et Travaux et désignation de ses membres :

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de créer une Commission Equipements et Travaux et propose de désigner Thierry JULIEN en qualité de référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- Thierry JULIEN, référent de la Commission Equipements et Travaux
- Et :
- Noël BOIVIN
 - Olivier MERIAUDEAU
 - Serge BLANCARD
 - Geneviève PERBET

Membres de ladite commission

16. Création Commission Finances et désignation de ses membres :

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de créer une Commission Finances et propose de désigner Thierry JULIEN en qualité de référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- Thierry JULIEN référent de la Commission Finances

Et :

- Marine CHANUT
- Elise ADAMCZYK
- Geneviève PERBET

Membres de ladite commission

17. Création Commission Vie du Village et désignation de ses membres :

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de créer une Commission Vie du Village et propose de désigner Laurent WEICKMAN en qualité de référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- Laurent WEICKMAN référent de la Commission Vie du Village

Et :

- Serge BLANCARD
- Didier DOUSSON
- Corinne GARAND
- Albin TESTUD

Membres de ladite commission

18. Création Commission Communication et désignation de ses membres :

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de créer une Commission Communication et propose de désigner Laurent WEICKMAN en qualité de référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- Laurent WEICKMAN référent de la Commission Communication

Et :

- Serge BLANCARD
- Elise ADAMCZYK
- Albin TESTUD

Membres de ladite commission

19. Création Commission Affaires Scolaires et Jeunesse et désignation de ses membres :

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de créer une Commission Affaires Scolaires et Jeunesse et propose de désigner Isabelle FROSIO en qualité de référente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- Isabelle FROSIO référente de la Commission Affaires Scolaires et Jeunesse

Et :

- Marine CHANUT
- Elise ADAMCZYK

Membres de ladite commission

20. Désignation des délégués de la Commission Vie Sociale du Foyer de Ceyran et du Foyer Les Mille Sources :

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les délégués qui représenteront la commune au sein de la Commission Vie Sociale du Foyer de Ceyran et du Foyer Les Mille Sources .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- Martine TYSSANDIER déléguée titulaire
- Isabelle FROSIO déléguée suppléante

Membres de ladite commission

21. Désignation des délégués au sein du Secteur Intercommunal d'Energie de VEYRE-MONTON

Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Considérant que la commune est adhérente à Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE 63), à minima pour la compétence obligatoire,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du syndicat, la commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du Secteur Intercommunal d'Energie de Veyre-Monton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, procède à l'élection de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Energie de Veyre-Monton.

Après avoir pris acte des candidatures et des élections opérées :

A été élu délégué titulaire au sein du Secteur Intercommunal d'Energie de Veyre-Monton :

- M. Laurent WEICKMAN

A été élu délégué suppléant au sein du Secteur Intercommunal d'Energie de Veyre-Monton :

- M. Didier DOUSSON

22. Désignation des délégués au SICTOM des Couzes

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les délégués pour représenter la commune au SICTOM des Couzes au sein de la Communauté de Communes MOND'ARVERNE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- 1 délégué titulaire :

Noël BOIVIN

- 1 délégué suppléant :

Didier DOUSSON

pour représenter la commune au SICTOM des Couzes au sein de la Communauté de Communes MOND'ARVERNE.

23. Délégués Syndicat Mixte de l'Eau :

Une délibération n'est pas nécessaire.

Didier DOUSSON est délégué titulaire

Karine GRALL est déléguée suppléante

Ces candidatures seront proposées à Mond'Arverne Communauté

24. Désignation des délégués au S.M.V.V.A. (Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon) au sein de MOND'ARVERNE Communauté

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un délégué pour

représenter la commune au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon au sein de MOND'ARVERNE Communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- Martine TYSSANDIER
en tant que délégué titulaire au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon
- Laurent WEICKMAN
en qualité de référent pour l'étude d'inventaire des zones humides de la commune pour le secteur du SMVVA.

25. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège Jean Rostand (SYCOL)

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège Jean Rostand auquel la commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- deux délégués titulaires :
 - Isabelle FROSIO
 - Elise ADAMCZYK

- deux délégués suppléantes :
 - Corinne GARAND
 - Marine CHANUT

pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège Jean Rostand sis les Martres de Veyre

26. Désignation de 2 délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un délégué pour représenter la commune au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales) auquel la commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- Martine TYSSANDIER, Maire
En tant que déléguée au C.N.A.S. représentante des élus,
- Fabienne POUSSET Secrétaire générale de mairie en tant que déléguée du CNAS, représentante du personnel communal.

27. Désignation d'un délégué à EPF AUVERGNE

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un délégué au sein de l'EPF AUVERGNE par l'intermédiaire de Mond'Arverne Communauté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :
Thierry JULIEN, 1^{er} Adjoint qualité de délégué titulaire pour représenter la commune au sein de l'EPF Auvergne par l'intermédiaire de Mond'Arverne Communauté

28. Désignation d'un Correspondant Défense :

Mme le Maire désigne Didier DOUSSON en qualité de Correspondant Défense. Un arrêté de nomination sera établi pour cette fonction.

29. Désignation d'un Correspond Incendie et Secours :

Mme le Maire désigne Karine GRALL en qualité de Correspondante Incendie et Secours. Un arrêté de nomination sera établi pour cette fonction.

30. Validation consultation Vidéoprotection

Madame le Maire rappelle au conseil la consultation relative à la modernisation du système de vidéoprotection.

Suite à la consultation quatre offres ont été reçues en mairie :

- L'offre de l'entreprise BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES pour un montant total de 66 285,60 € HT incluant 3 années de maintenance,
- L'offre de l'entreprise SPIE pour un montant total de : 61 050,00 € incluant 3 années de maintenance,
- L'offre de l'entreprise VIZZIA pour un montant total de : 103 427,00 € HT incluant 3 années de maintenance,
- L'offre de L'Entreprise Electrique pour un montant total de : 56 963,00 € HT incluant 3 années de maintenance

Laurent WEICKMAN présente les différents éléments du rapport d'analyse des offres et précise les différents motifs qui conduirait au choix de l'offre de l'entreprise BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES :

- La présence de fiches techniques détaillées des matériels proposés,
- Une estimation des débits nécessaires au fonctionnement du système,
- Une précision sur l'optimisation du réseau radio,
- Un descriptif du plan de maintenance,
- Un dispositif de formation des utilisateurs,
-

Notation des offres, conformément aux critères du cahier des charges :

- L'Entreprise Electrique : 7,78/10
- SPIE : 7,22/10
- BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES : 7,89/10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Valide le classement des offres tel que présenté
- Décide d'attribuer le marché de services pour la modernisation des systèmes de Vidéoprotection à l'entreprise BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES pour un montant total de 66 286,60 € HT
- Autorise Mme le Maire ou son représentant légal à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

31. Demande de subvention Région Auvergne Rhône Alpes / Modernisation du système de vidéoprotection

Suite à l'attribution du marché de services relatif à la modernisation du système de vidéoprotection, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter la région Auvergne Rhône Alpes pour une subvention dans le cadre de la Sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Décide de solliciter une subvention de 50% du montant du marché d'un montant de 50 129,60 € HT.
- Précise que ce projet prévu sur un programme pluriannuel sur 2 ans se déclinera en 2 étapes :
 - Fibrage et installations de nouvelles caméras dans le village
 - Fibrage du reste du village afin de connecter les caméras existantes
- Autorise Mme le Maire ou son représentant légal à signer les pièces afférentes à ce dossier.

32. Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ADIT / Construction d'une halle place Maismac et Aménagement de la place

M. Thierry JULIEN 1^{er} Adjoint présente au conseil le devis établi par l'Agence Territoriale d'Ingénierie (ADIT) relatif à la mission d'assistance au maître d'ouvrage pour le dossier de travaux « Construction d'une halle place Maismac et Aménagement de la place » faisant l'objet d'un programme pluriannuel et inscrit au Budget Primitif 2026.

Ce devis de prestations complémentaires de l'ADIT s'élève à un montant total de 4 1000 € H.T., soit 4 920,00 € T.T.C., comprend des missions de base et des missions optionnelles.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide le devis présenté par l'ADIT pour la mission d'assistance au maître d'ouvrage pour un montant total de 4 1000 € H.T., soit 4 920,00 € T.T.C.

33. Questions diverses :

Mme le Maire évoque le premier conseil communautaire du 9 avril 2026, Antoine DESFORGES a été élu président, 9 vice-présidences ont été attribuées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

La Maire

Martine TYSSANDIER

La Secrétaire de séance

Marine CHANUT